

**1- Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise****1.1 Identification de la substance ou du mélange**

MILIEU DE TRANSPORT VIRUS

**1.2 Utilisation matérielle**

Collecte et transport des échantillons biologiques pour l'analyse microbiologique.

**1.3 Identification de la société / entreprise:**

DELTALAB, S.L. Pol. Ind. La Llana, Plaza Veneda 1, (08191) Rubí (Barcelona) España.

Telf. (+34) 93 6995000

**1.4 Téléphone d'urgence:**

Urgence: numéro de téléphone unique pour les appels d'urgence: 112 (UE)

Intoxication: Institut National de Toxicologie (Madrid) Tél. (+34) 915620420.

**2- Identification des dangers**

Classification de la substance ou du mélange:

Substance non dangereuse selon le Règlement (CE) n°1272/2008.

Substance non dangereuse selon la Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

**3- Composition/informations sur les composants**

MILIEU DE TRANSPORT VIRUS

**4- Premiers secours****4.1 Notes générales:**

Aucune mesure spéciale est requise

**4.2 Inhalation:**

Il s'agit d'un produit ne contenant pas de substances jugées dangereuses par inhalation, toutefois, en cas de symptômes d'intoxication, retirer la personne affectée de la zone d'exposition et lui fournir de l'air frais. Demander des soins médicaux si les symptômes s'aggravent ou persistent.

**4.3 Contact avec la peau:**

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, si besoin, doucher abondamment la personne concernée à l'eau froide et au savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Si le mélange produit des brûlures ou une congélation, ne pas retirer les vêtements car la lésion produite pourrait empirer si ceux-ci sont collés à la peau. Dans le cas où des ampoules se formeraient sur la peau, celles-ci ne doivent jamais être percées car cela augmenterait le risque d'infection.

**4.4 Yeux:**

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

**4.5 Ingestion:**

Si se produit une douleur abdominale, consulter un médecin.

## 5- Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou usage non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie. IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser des jets d'eau pour l'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.

### Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, réfrigérer les récipients et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer, et exploser résultant des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

## 6- Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles:

Balayer, récupérer à la pelle ou par d'autres moyens et conserver le produit dans des récipients adaptés et hermétiques pour une éventuelle réutilisation ou élimination.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Produit jugé non dangereux pour l'environnement. Évitant la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes de ramassage / nettoyage:

Nous préconisons: Balayer, récupérer à la pelle ou par d'autres moyens et conserver le produit dans des récipients adaptés et hermétiques pour une éventuelle réutilisation ou élimination.

## 7- Manipulation et stockage

### 7.1 Manipulation:

Aucune mesure spéciale est requise

### 7.2 Stockage:

A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 2 °C

Température maximale: 30 °C

B.- Conditions générales de stockage :

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments.

**8- Contrôles d'exposition/ protection individuelle****8.1 Mesures techniques de protection:**

A manipuler conforme à les normes d'hygiène industrielle et respecter les pratiques de sécurité. Laver les mains avant les pauses et après la fin de la journée.

**8.2 Contrôle limite d'exposition:**

Il ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**8.3 Protection respiratoire:**

Sans objet

**8.4 Protection des mains:**

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant leur utilisation. Utilisez la bonne technique de retrait des gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de la peau avec ce produit. Jeter les gants contaminés après l'utilisation conforme à les lois applicables et les bonnes pratiques de laboratoire. Laver et sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent accomplir les spécifications de la directive européenne 89/686 / CEE et la norme EN 374 qui en dérive.

**8.5 Protection des yeux:**

Aucune mesure spéciale est requise

**8.6 Mesures d'hygiène particulières:**

Porter des vêtements de travail appropriés et de protection si nécessaire. Laver les mains bien après le travail.

**8.7 Contrôles de l'exposition de l'environnement:**

Accomplir la législation locale en matière de protection de l'environnement.

Le fournisseur de l'équipement de protection doit spécifier le type de protection à porter lors de la manipulation du produit, en indiquant le type de matériel et, le cas échéant, le temps de pénétration de la matière par rapport à la quantité et à la durée de l'exposition.

**9- Propriétés physiques et chimiques**

Aspect: Liquide

pH: 7,2 ± 0,2

Couleur: teinte jaune clair

**10- Stabilité et réactivité****10.1 Conditions à éviter:**

Sans objet

**10.2 Matières à éviter:**

Sans objet

**10.3 Produits de décomposition dangereux:**

Sans objet

**10.4 D'autres renseignements:**

Sans objet

**11- Informations toxicologiques****11.1 Toxicité aiguë:**

Sans objet

**11.2. Irritation de la peau:**

Sans objet

**11.3. Irritation sévère des yeux:**

Sans objet

**11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Sans objet

**11.5. Mutagénicité des cellules germinales:**

Sans objet

**11.6. Cancérogénicité:**

Aucun composant de ce produit est identifié qui ait des niveaux actuels supérieurs ou égaux à 0,1% sur carcinogènes humains comme probable, possible ou confirmé par le (CIRC) Centre International de Recherche Carcinogène humain

**11.7. Toxicité pour la reproduction:**

Sans objet

**11.8. Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée):**

Sans objet

**11.9. Effets potentiels sur la santé**

11.9.1 Ingestion: Sans objet

11.9.2 Peau: Sans objet

11.9.3 Yeux: Sans objet

11.9.4 Sans objet

**11.10. Information complémentaire:**

Sans objet

**12- Information écologiques****12.1 Toxicité:**

Sans objet

**12.2 Persistance et dégradation:**

Sans objet

**12.3 Potentiel de bioaccumulation:**

Sans objet

**12.4 Mobilité dans le sol:**

Sans objet

**12.5 PBT et vPvB:**

Sans objet

**12.6 D'autres effets possibles sur l'environnement:**

Sans objet

**13- Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets:****Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):**

Sans objet

**Gestion du déchet (élimination et évaluation):**

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE, Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il

faudra procéder de la même façon qu'avec le propre produit, dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un résidu non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir épigraphe 6.2.

**Dispositions se rapportant au traitement des déchets:**

Conformément à l'Annexe II du Règlement (EC) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014.

**14- Information relatives au transport**

Pas dangereux selon les critères de réglementation du transport.

**15- Information réglementaires**

La fiche de données de sécurité est conforme à les exigences du règlement (CE) n° 1907/2006.

**16- D'autres renseignements**

Toute l'information contenue dans cette fiche de données de sécurité est basés sur nos connaissances actuelles, et est exclusivement destinée à informer sur les questions de sécurité et ne peut pas garantir les propriétés et caractéristiques mentionnées.